

# REGLEMENT INTERIEUR DE L' OFP BOXE FRANCAISE

Le Club vous souhaite la bienvenue et vous demande de prendre connaissance du règlement avant de le signer. Si vous avez des questions de titre personnel ou sportif, n'hésitez pas à nous les poser. Nous sommes là pour répondre à vos attentes dans la mesure du possible.

Toute vie au sein du Club comporte des droits et des devoirs de la part des personnes qui y adhèrent. Pour un bon fonctionnement du Club, une bonne ambiance en son sein et le respect de tous, nous rappelons à nos licenciés qu'il convient d'observer les quelques règles suivantes :

- **Assiduité** aux cours et **respect des horaires**
- Respect **des règles d'hygiène** et de bon ordre
- Manifester un « **bon état d'esprit** » au vestiaire et dans la salle
- **Respecter** les locaux sportifs et le matériel

## I – Un matériel minimum demandé :

Combinaison de BF, bandes ou mitaines, protège-dents, coquille, chaussures à semelle plate. Ces protections sont obligatoires à partir de la 3<sup>ème</sup> séance.

## II – L'adhésion :

Le coût de l'inscription en BF pour la saison est de :

- 150 euros pour les adultes (plus de 13 ans)
- 110 euros pour les enfants
- 120 euros pour la Zumba

Ces cotisations comprennent :

- L'affiliation à la Fédération Française de Boxe Française et Disciplines Associées
- l'assurance des licenciés
- la cotisation du membre adhérent

## III – Documents indispensables lors de l'inscription :

- La feuille d'inscription correctement remplie ainsi que l'attestation pour les mineurs.
- Une photo d'identité.
- Un certificat médical pour la saison attestant l'aptitude à la pratique de la Boxe Française (pour les compétiteurs, bien préciser : compétitions)
- Le paiement de la cotisation pour la saison.

**Toute cotisation encaissée n'est pas remboursable.**

Toute personne n'ayant pas un dossier complet au-delà du 2<sup>ème</sup> entraînement, ne pourra pratiquer la discipline au sein du Club.

## Article 1

Site officiel du club : <http://www.ofp-boxefrancaise.fr/>

Groupe Facebook : OFP Boxe Française et page Facebook OFP Boxe Française.

Pensez à rejoindre le groupe, la page et vous inscrire sur le site internet, les informations seront diffusées principalement sur les réseaux.

La présence des parents lors des entraînements des enfants n'est pas souhaitée. Toutefois, elle pourra être tolérée à condition que ceux-ci restent **très discrets** selon l'appréciation des entraîneurs.

#### **Article 2**

Toutes les formalités d'inscription devront être remplies dès le 2<sup>ème</sup> entraînement.

#### **Article 3**

Pour le paiement des cotisations, le Club accepte les bons CAF, les coupons sport puisqu'il a l'agrément de ces organismes.

Le paiement des cotisations peut être échelonné à la condition de déposer les chèques à l'ordre du Club dès l'inscription (**2 Chèques maximum**).

Les retraits se feront alors selon votre convenance.

#### **Article 4**

**Certificats médicaux obligatoires** autorisant la pratique de la BF à partir du 2<sup>ème</sup> entraînement.

Pour les compétiteurs, dès le début de la saison, lors de l'inscription.

Le respect du poids au cours de la saison est obligatoire (sauf pour les enfants) sous peine de se voir disqualifier.

#### **Article 5**

**Autorisation parentale obligatoire** pour les mineurs, pour la pratique de la BF au sein du Club, ainsi que pour leur participation aux compétitions éventuelles et aux stages techniques au cours de la saison.

#### **Article 6**

Dans les vestiaires, chacun est responsable de ses affaires.

Le Club décline toutes responsabilités en cas de vol ou de perte d'objets et d'affaires personnelles.

Si des vols devaient malgré tout survenir, leurs auteurs seront immédiatement exclus du Club avec les conséquences qui en découleront.

#### **Article 7**

Les compétiteurs s'engagent à transmettre une bonne image de la discipline et du Club lors des entraînements et compétitions.

Tout comportement, attitude violente ou antisportive de toute nature sera fortement sanctionné par une exclusion définitive du Club.

#### **Article 8**

Le Club offre la possibilité à ses adhérents de bénéficier de prix « Club » pour l'achat d'équipements personnels.

Un catalogue peut être consulté au Club sur place. Les commandes ne sont validées que lorsqu'un dépôt de garantie du montant de la commande sera déposé.

Site officiel du club : <http://www.ofp-boxefrancaise.fr/>

Groupe Facebook : OFP Boxe Française et page Facebook OFP Boxe Française.

Pensez à rejoindre le groupe, la page et vous inscrire sur le site internet, les informations seront diffusées principalement sur les réseaux.